RCS : BREST
Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00509
Numéro SIREN : 492 171 376
Nom ou dénomination : ABASQ ELECTROTECHNIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2020 sous le numéro de dépôt 2586

Greffe du tribunal de commerce de Brest

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2586

Déposant :

Nom/dénomination : ABASQ ELECTROTECHNIQUE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 492 171 376

N° gestion : 2006 B 00509

Copie certifiée conforme
SC / 29/07/2020 16:15:04
N° de dépôt - 2020/2586 / 492171376

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

cerfa N° 11085*21

Formulaire obligatoire (article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2031-SD
(2019)

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01/10/18
et clos le 30/09/19

Régime "simplifié d'imposition" ☐ ou "réel normal" ☒ (cocher la ou les cases correspondantes)
Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☒
Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐

A. IDENTIFICATION

Identification du destinataire
SARL ABASQ ELECTROTECHNIQUE
Lotiss.Artisanal de Kerlouis

29870 LANNILIS

Mél : gabrielle.abasq@abasqelec.com
Téléphone : 0298409778
SIREN 492171376

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou
Adresse du domicile de l' exploitant si elle est différente de l' adresse de la direction de l' entreprise :

Dépot N° B/2586
LE 10 JUIL. 2020
R.C.S. BREST

Mél :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Travaux d'installation électrique dans t

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☒

C. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

		Col. 1	Col. 2
1 **Résultat fiscal** Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		291 252	
2 **Revenus de valeurs et capitaux mobiliers** (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b		
revenus nets exonérés (a-b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	Total c+d	
3 **Total**		291 252	
4 **Bénéfice imposable** (col. 1- col. 2) ou **Déficit déductible** (col. 2- col. 1) ❷		291 252	

4 bis **Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)**
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI — e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI. — f

5 **Plus values** taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❸ | à court terme et à long terme exonérées ❹ | à long terme imposables à 12,8 % ❸
à long terme différée de 2 ans (art 39 *quindecies* I-1 du CGI,) ❸ | dont plus-values à long terme exonérées (art. 151*septies* A du CGI) ❺

6 **Exonérations et Abattements**
Entreprise nouvelle art 44 *sexies* ☐ ZRR art. 44 *quindecies* ☐ Zone franche d'activité *art.44 quaterdecies* ☐ Autres dispositifs ❼ ☐
ZFU art.44 *octies* et 44 *octies* A ☐ Zone de restructuration de la défense (art. 44 *terdecies*) ☐ Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 *sexies* A ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐
Exonération ou abattement pratiqué ❻ → sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % | sur le bénéfice
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7 **BIC non professionnels (2031 *Bis*-SD)** ❽ a- BÉNÉFICE | b- DÉFICIT | c- PLUS-VALUE

8 **Régime des sociétés de personnes** ❾
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 **Comptabilité informatisée**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA	X	Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)

Nom et coordonnées du CGA/OMGA	Nom et coordonnées du viseur conventionné
CGA29 1 Allée Marcel Cerdan CS 33015 29334 QUIMPER CEDEX	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné : 3 0 5 2 9 0	Identité du déclarant :
	Lieu LANNILIS Date : 21/11/19
	Qualité et nom du déclarant : GERANT
	Signature : ABASQ LAURENT

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Signature + mention manuscrite "certifié conforme"

"Certifié Conforme"

Copie certifiée conforme
SC / 29/07/2020 16:15:04
N° de dépôt - 2020/2586 / 492171376

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST Finistère

B. Bonnec

Formulaire obligatoire (art 53A ou 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031 - SD

N° 2031 *Bis* - SD
(2019)

Désignation de l'entreprise : SARL ABASQ ELECTROTECHNIQUE

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS *(voir notice)*

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales (1)	BIC "B" ou BIC non profession-nels "M" (2)	Quote-part du bénéfice ou du déficit (3) à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
MME ABASQ MOYSAN GABRIELLE PENNARUN 29860 PLOUVIEN ASSOCIEE	B	88 495	
MR ABASQ ABASQ LAURENT PENNARUN 29860 PLOUVIEN GERANT	B	202 757	

Sociétés en commandite simple (4) montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2018

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles (1) elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

(1) Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

		Exercice 2018
Montant des :	- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
	- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exercant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value (4)

(4) Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Copie certifiée conforme
SC / 29/07/2020 16:15:04
N° de dépôt - 2020/2586 / 492171376

TRIBUNAL de COMMERCE de BREST Finistère

cerfa N°15949*01
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2019

Désignation de l'entreprise : SARL ABASQ ELECTROTECHNIQUE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : Lotiss.Artisanal de Kerlouis 29870 LANNILIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 9 2 1 7 1 3 7 6 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2019

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 562	AG	1 562	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	11 871	AS	11 871	
	Autres immobilisations corporelles	AT	159 804	AU	126 866	32 938
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	4 098	CV		4 098
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	21 200	BE		21 200
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	198 534	BK	140 298	58 236
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	183 843	BM		183 843
	En cours de production de biens	BN	114 485	BO		114 485
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 293	BW		1 293
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	287 089	BY	1 127	285 962
	Autres créances (3)	BZ	4 516	CA		4 516
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	60 000	CE		60 000
	Disponibilités	CF	107 286	CG		107 286
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 258	CI		4 258
	TOTAL (III)	CJ	762 769	CK	1 127	761 642
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	961 303	1A	141 426	819 878

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Copie certifiée conforme
SC / 29/07/2020 16:15:04
N° de dépôt - 2020/2586 / 492171376

TRIBUNAL de COMMERCE de BREST Finistère

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2019

Désignation de l'entreprise : SARL ABASQ ELECTROTECHNIQUE — Néant ☐ *

Exercice N : 30/09/2019

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)		DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	152 105
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
		TOTAL (I)	DL	168 605
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	18 351
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	406 157
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	169 743
	Dettes fiscales et sociales		DY	54 100
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	2 922
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
		TOTAL (IV)	EC	651 273
	Ecarts de conversion passif *	**(V)**	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	819 878

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	642 906
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Copie certifiée conforme
SC / 29/07/2020 16:15:04
N° de dépôt - 2020/2586 / 492171376

TRIBUNAL de COMMERCE de BREST (Finistère)

Dépot N° B/9586
LE 10 JUIL. 2020
R.C.S. BREST

ABASQ ELECTROTECHNIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : Lotissement artisanal de Kerlouis
29870 LANNILIS
492 171 376 RCS BREST

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 septembre 2019** s'élevant à 152 105 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 152 105 euros

Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital 152 105 euros

ASSOCIES	NOMBRE PARTS	REPARTITION %	DIVIDENDES ALLOUES
Laurent ABASQ	90	60 %	**91 263 €**
Gabrielle ABASQ	60	40 %	**60 842 €**
TOTAL	150	100 %	**152 105 €**

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

Copie certifiée conforme
SC / 29/07/2020 16:15:04
N° de dépôt - 2020/2586 / 492171376

TRIBUNAL de COMMERCE de BREST Finistère